


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON DE BOVES
COMMUNE D'HÉBÉCOURT
☒ : 80680

Envoyé en préfecture le 09/08/2013
Reçu en préfecture le 09/08/2013
N° : 2013/04
Affiché le 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Le Maire de la commune d'Hébecourt,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-1 à L 123-13 et R 123-1 à R 123.25 ;
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 novembre 2009 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols (P.O.S.) approuvé le 15 juin 2001 et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.);
Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 2011 portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2012 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation ;
Vu l'ordonnance du 06 juin 2013 de Monsieur le président du tribunal administratif d'Amiens désignant M. Christian COTTEAU DE SIMENCOURT, demeurant 12 rue Albéric de Calonne à Amiens (80000), en qualité de commissaire-enquêteur.
Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE :

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) arrêté de la commune d'Hébecourt pour une durée de **32 jours à compter du 27 août 2013**.

Article 2 :

M. Christian COTTEAU DE SIMENCOURT, domicilié 12 rue Albéric de Calonne à Amiens (80000) exerçant la profession de dirigeant d'entreprise (ER), a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'Amiens.

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie d'Hébecourt, pendant 32 jours consécutifs aux **jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 27 août 2013 au 27 septembre 2013 inclus**.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur à la mairie d'Hébecourt.

Article 4 :

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie d'Hébécourt les **mardi 10 septembre 2013 et lundi 16 septembre 2013 de 14h à 17h, le samedi 14 septembre 2013 de 9h à 12h et le vendredi 27 septembre 2013 de 16h à 19h.**

Article 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune d'Hébécourt le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de commissaire-enquêteur et de ses conclusions sera adressée par Monsieur le Maire d'Hébécourt à Monsieur le Préfet de la région Picardie, Préfet du département de la Somme et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront à la disposition du public à la mairie d'Hébécourt. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre I de la loi du 17 juillet 1978.

Article 6 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants :

- Picardie la Gazette,
- le Courrier Picard.

Une copie de l'avis d'ouverture d'enquête paru dans les journaux sera annexée au dossier d'enquête.

Cet avis sera affiché en mairie et apposé dans les lieux fréquentés par le public. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du maire.

Article 7 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la région Picardie, Préfet du département de la Somme
- M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens
- M. le Commissaire-Enquêteur
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
 - * service CTUR/BPT
 - * service MAT/UTGA/PHU.

Fait à Hébécourt, le 08 août 2013,
Le Maire,
Dominique DHORNE.

